

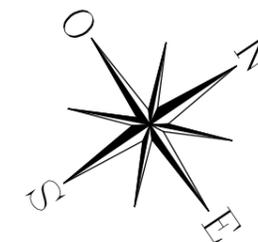
HALL B2
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° B 222 au 2^{ème} étage

ENTREE	4.12 m ²
SEJOUR	25.46 m ²
CUISINE	7.11 m ²
CHAMBRE 1	12.89 m ²
CHAMBRE 2	9.83 m ²
CHAMBRE 3	9.63 m ²
SDE	2.88 m ²
SDB	5.74 m ²
WC	2.09 m ²
DGT	7.12 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	86.87 m²

BALCON	8.52 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	95.39 m²

LEGENDE			
AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
ETEL	esp tech elec du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
		- - -	retombée de poutre

	fenêtre		porte fenêtre		fenêtre fixe
Indice A		Juillet 2022			
Echelle :					



Conformément à la réglementation, ce plan est



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.